

**Question avec demande de réponse écrite E-003711/2023  
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

**Marie Toussaint** (Verts/ALE), **Benoît Biteau** (Verts/ALE), **Damien Carême** (Verts/ALE), **David Cormand** (Verts/ALE), **Gwendoline Delbos-Corfield** (Verts/ALE), **Mounir Satouri** (Verts/ALE), **Lydie Massard** (Verts/ALE), **Caroline Roose** (Verts/ALE), **Manon Aubry** (The Left), **Marina Mesure** (The Left), **Younous Omarjee** (The Left), **Leila Chaibi** (The Left), **Pascal Durand** (S&D)

Objet:           Compatibilité de la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'enfouissement de déchets radioactifs «Cigéo» à Bure (France) avec la directive 2011/92

Le gouvernement français a adopté un décret déclarant d'utilité publique le projet d'enfouissement de déchets radioactifs «Cigéo» à Bure, en France. Cette DUP permet notamment l'expropriation pour réaliser ce projet. Toutefois, elle soulève des difficultés relatives à sa compatibilité avec la directive 2011/92/UE.

1. La DUP est intervenue antérieurement aux actes autorisant la construction et la mise en service de ce projet, arrêtant notamment le choix du site et certaines modalités d'exploitation. Doit-elle être considérée comme une première autorisation au sens de ladite directive?
2. Ce projet global est fractionné dans le temps et sa réalisation est subordonnée à la délivrance de plusieurs autorisations successives. La possibilité d'actualisation de l'étude d'impact lors des autorisations ultérieures autorise-t-elle pour autant le maître d'ouvrage à présenter une étude d'impact lacunaire, qui ne permette pas d'identifier l'ensemble des incidences prévisibles du projet global dès la première autorisation?
3. Ce projet est aussi fractionné dans l'espace en plusieurs sous-projets menés par différents maîtres d'ouvrage. L'information et la participation du public peuvent-elles être fractionnées en plusieurs procédures distinctes, ou l'article 6 de la directive impose-t-il de prévoir une procédure globale d'information et de participation du public?

Dépôt:18.12.2023